

CHARTRE DES ACTIONS ETUDIANTES

Objet

L'objet de cette chartre est de faciliter la mise en œuvre des actions à l'initiative des étudiants se déroulant partiellement ou totalement sur le campus EC 53 en leur indiquant les démarches à suivre.

Les manifestations

Exemples de manifestations : expositions, animations, sensibilisations, enquêtes, collectes, conférences. Toute demande est à adresser par mail (marieodile.chevreul@lyceehautefollis.asso.fr) 10 jours au plus tard avant le déroulement de l'action pour validation par le conseil de direction du campus.

La demande doit présenter l'action : finalités, objectifs, cibles, lieux, dates, durées, contenu, moyens mis en œuvre et l'objet de la demande d'autorisation, responsables de l'action et coordonnées (mail et portable). Chaque questionnaire éventuellement diffusé est validé par le conseil de direction, après avis des adjoints ou coordinateurs. La diffusion d'un questionnaire ou la présentation d'une manifestation sur temps de cours est validée par le conseil de direction.

Si l'action est complexe à expliciter, le dossier électronique peut être complété par un entretien avec Marie Odile Chevreul, coordinatrice du campus ou l'un des directeurs (prendre rendez-vous auprès de son secrétariat). Pour la mise en œuvre pratique et après accord, les étudiants s'adresseront à Madame Chevreul.

L'affichage

Les manifestations organisées par les étudiants, et se déroulant sur le campus, peuvent être annoncées par voie d'affiches sur un espace réservé. Celles-ci sont à apposer sur les vitres entre le Kiosque et le Hall après l'accord de Madame Chevreul.

Pour les manifestations organisées par les étudiants à l'extérieur du campus, l'affichage est possible sur les panneaux mobiles dans le hall et sur les murs du kiosque. Les affiches sont à présenter au préalable à la coordinatrice du campus. Il appartient aux étudiants d'enlever toutes leurs affiches aussitôt après le déroulement de leur manifestation. D'autres moyens de communication interne à chaque établissement (listes de diffusion, feuilles d'informations, ...) peuvent être mis à disposition des étudiants selon les cas.

Pour rappel. Des moyens peuvent être mis à la disposition des étudiants en fonction de l'intérêt de leurs projets (matériel expo, sono, ordinateur...). Toute utilisation des locaux nécessite de la part des étudiants de maintenir ces derniers en parfait état de propreté.